

Possibilités de financement

Autor(en): **Antoni, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **IABSE reports of the working commissions = Rapports des commissions de travail AIPC = IVBH Berichte der Arbeitskommissionen**

Band (Jahr): **26 (1977)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-21491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Possibilités de financement**

Finanzierungsmöglichkeiten

Possibilities of Financing

PIERRE ANTONI

Directeur

Banque Française du Commerce Extérieur

Paris, France

RESUME

Pour financer son projet, un investisseur peut faire appel à différentes sources de financement: ses propres ressources, les prêts qu'il peut obtenir dans son pays ou auprès d'organismes internationaux, ou les crédits que peuvent lui consentir ses fournisseurs étrangers. Chacune de ces formes de crédit répond à des caractéristiques différentes et peut concourir au financement d'une même opération.

ZUSAMMENFASSUNG

Um sein Projekt zu finanzieren, kann der Bauherr sich an verschiedene Finanzierungsquellen halten: an seine eigenen Mittel, an Darlehen, die er in einem Land oder von internationaler Stelle erhält, oder an die Kredite, die ihm von einen ausländischen Lieferanten gewährt werden. Jede dieser Kreditarten setzt verschiedene Merkmale voraus und kann für die Finanzierung des selben Unternehmens verwendet werden.

SUMMARY

In order to finance a project, an investor can choose between different means of financing: his own means, loans obtainable in his country or from international organizations, or loans obtainable from foreign suppliers. Each of these kinds of credits apply to different financings but can be used together for the same operation.



Le choix des projets d'investissement est en grande partie lié à leurs possibilités de financement, c'est-à-dire aux moyens de financement que l'on peut rassembler pour les mener à bonne fin. Ceci est particulièrement vrai pour les pays en voie de développement en raison du caractère généralement limité de leurs moyens, et des besoins considérables d'investissement qu'ils ont. D'autre part, la taille des projets ne cesse de grandir, en particulier pour les grands ouvrages de génie civil et il est évident que la solution des nombreux problèmes de financement est un préalable à la décision finale de réaliser le projet.

C'est en fait à une panoplie des moyens les plus variés qu'il faut faire appel pour résoudre ce problème de financement car il est exclu qu'un seul mode de financement puisse répondre à tous les objectifs recherchés ni satisfaire la totalité des besoins en cause.

C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à un rapide recensement des diverses sources possibles en mettant en lumière leurs caractéristiques et leurs limites.

1. RESSOURCES PROPRES

C'est naturellement le premier moyen à envisager, un investisseur devant normalement régler sur ses propres fonds ses dépenses. Il va de soi cependant que compte tenu de l'importance du coût des investissements et des facilités de crédit instituées dans son pays ou hors de son pays pour favoriser le développement économique auquel l'investissement participera, l'appel aux ressources propres de l'investisseur sera limité pratiquement toujours à une fraction variable, et parfois faible, de l'opération.

Ne pas utiliser ces possibilités de financement extérieures à l'entreprise serait une erreur en raison du caractère souvent privilégié de ces crédits extérieurs. Mais surtout, les ressources propres de l'investisseur sont rarement suffisantes pour permettre un financement total de l'opération.

Quoi qu'on puisse penser de cet état de fait sur le plan de la sécurité et de l'équilibre de l'opération, l'autofinancement des investissements est, dans les pays en voie de développement souvent relativement réduit, c'est-à-dire affecté au règlement d'une partie des travaux locaux ou des acomptes sur les commandes d'équipement.

On peut cependant noter que dans certains cas, l'investissement est réalisé en commun par le pays en voie de développement et un groupe étranger qui peut apporter, en nature ou en espèces, une contribution importante et avantageuse au financement en participant au capital de l'entreprise.

2. RESSOURCES NATIONALES

Limité dans ses ressources propres, l'entreprise qui investit s'adresse évidemment aux institutions de crédit de son pays pour monter le financement de l'opération qu'elle envisage.



Compte-tenu de la structure le plus souvent étatique de l'économie de ces pays, c'est d'abord à des fonds publics que l'on peut faire appel. En effet, dans le cadre de leur développement économique, les Etats tentent de planifier les investissements et d'accélérer la réalisation de ceux d'entre eux qui sont jugés prioritaires en facilitant leur financement par une intervention qui peut revêtir diverses formes (fonds budgétaires, garanties de crédits, bonifications, etc.) et transiter par différents canaux (ministères, organismes publics ou semi-publics spécialisés, banques de développement, etc.) mais qui permet de financer une fraction parfois importante de l'opération à des conditions généralement favorables.

Bien entendu, une telle formule n'est possible que pour des investissements agréés par la puissance publique ou même réalisés directement par elle. Elle est cependant rarement suffisante pour éviter de rechercher des concours complémentaires auprès des banques locales qui, soit par des crédits à moyen terme, soit par des facilités de trésorerie à court terme, permettront de couvrir certains besoins de financement.

3. RESSOURCES ETRANGERES MULTILATERALES

Dans la même optique, celle de la croissance économique des pays en voie de développement, une aide importante peut être obtenue des organismes internationaux spécialisés. Ils sont nombreux mais au premier rang d'entre eux, il faut citer la Banque Mondiale et ses différentes filiales qui, après une étude approfondie du projet, peuvent accepter d'en financer une part importante pour autant que le pays intéressé se conforme aux directives données sur ce projet. Les conditions particulièrement avantageuses de ses prêts, notamment pour la durée de remboursement et le taux d'intérêt, font de la Banque Mondiale un partenaire important dont les contraintes qu'elle impose, soit en rejetant certains projets, soit en les modifiant, soit en posant comme condition certaines mesures économiques et monétaires, sont cependant parfois mal vues par les pays concernés.

D'autres organismes internationaux ont une vocation plus limitée, notamment sur un plan régional, comme par exemple la Banque Inter Américaine de Développement ou la Banque Asiatique de Développement. Certains sont l'instrument d'une politique concertée de certains pays ou groupes de pays en direction de certaines zones géographiques. C'est le cas notamment des instituts de financement de la Communauté Economique Européenne: Fonds de Développement Européen, Banque Européenne d'Investissement.

Tous ont pour caractéristiques d'accorder des prêts à des conditions privilégiées (notamment en taux et en durée) à des pays en voie de développement pour des investissements agréés et contrôlés.

4. RESSOURCES ETRANGERES BILATERALES

Ces ressources peuvent être publiques, c'est-à-dire apportées par des Etats pour favoriser le développement économique de ces pays, ou privés. Dans ce dernier cas, les Etats interviennent également le plus souvent d'une manière indirecte, mais cette source de financement n'est pas consentie dans une optique de développement économique.



4.1 Crédits publics

En ce qui concerne la première catégorie, elle peut revêtir diverses formes mais est pratiquée par la plupart des pays. Pour prendre l'exemple de la France, on peut citer l'action du Fonds d'Aide et de Coopération et de la Caisse Centrale de Coopération Economique pour financer des opérations de développement très diverses dans les Etats anciennement liés à la France, essentiellement en Afrique. Mais cette action est également menée en faveur d'autres pays par l'octroi de prêts du Trésor Français ou parfois de dons pour financer tel ou tel investissement. Dans ce cas, ces prêts qui sont très favorables quant à leurs conditions sont accordés dans le cadre de protocoles gouvernementaux par le Trésor Français à un Etat étranger pour une ou plusieurs opérations déterminées, à la réalisation desquelles l'industrie française participe.

Ce type d'intervention, selon des modalités diverses, est pratiqué par bien des pays dans le cadre de relations bilatérales. On peut citer à cet égard, en Allemagne Fédérale le Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) ou, aux Etats-Unis l'Agency for International Development (US.AID) ou encore, le Commonwealth Development Corporation en Grande-Bretagne.

4.2 Crédits à l'exportation

Très souvent, cette action est menée de pair avec des concours privés finançant directement les équipements et prestations de services fournies par le pays étranger au pays investisseur pour l'opération concernée.

Compte-tenu de la concurrence sévère entre les pays exportateurs et de la pénurie de moyens de remboursement des pays en voie de développement, cette forme de crédits est très généralement pratiquée et concourt de manière importante au financement des investissements.

Mais deux éléments font que ces crédits liés aux exportations sont contrôlés et soutenus par la puissance publique. Le premier tient aux risques entraînés par le fait, pour une société ou une banque, de consentir un crédit, parfois assez long, à un acheteur lointain domicilié dans un pays étranger. Pour permettre à cette forme de crédit de se développer, il a fallu que l'Etat octroie des garanties aux exportateurs ou à leurs banques, les couvrant des risques politiques, catastrophiques, de non transfert ou d'invocabilité entraînés par ces opérations. C'est ainsi qu'a été monté un système d'assurance-crédit d'Etat confié à la gestion d'organismes spécialisés tels par exemple que la COFACE en France, l'EXIMBANK aux Etats-Unis, l'ECGD en Grande-Bretagne, la HERMES en Allemagne, etc. dont les modalités d'intervention se sont adaptées à l'évolution rapide des schémas de financement.

Cet aspect - fondamental - du financement des exportations étant traité dans une autre conférence, il n'y a pas lieu de s'étendre plus avant.

Le deuxième élément tient à la nécessité d'offrir des conditions de crédit attractives aux acheteurs qui jouent habilement de la concurrence entre les pays exportateurs. D'où l'intervention de l'Etat pour procurer aux exportateurs des mécanismes de crédit permettant de trouver des ressources pour des montants importants avec des durées de remboursement longues et des taux d'intérêt relativement bas. Cette intervention est le plus souvent indirecte et passe par l'intermédiaire d'organismes



spécialisés tels que, en France la Banque Française du Commerce Extérieur qui centralise les différentes interventions de l'Etat dans ce domaine et réescompte les créances à l'exportation, octroie des prêts directs aux acheteurs étrangers ou bonifie certains crédits.

Il est évident que, liés directement à l'opération commerciale d'exportation, ces crédits sont strictement adaptés à l'opération en cause: les conditions de remboursement, le point de départ des amortissements, les modalités de mise à disposition du crédit, le système des garanties, etc. sont déterminés cas par cas en fonction des caractéristiques de l'affaire.

Ces crédits à l'exportation ont des modalités variées selon les pays et selon la nature de l'opération, mais ils revêtent deux formes principales. La première, connue sous le nom de "crédit fournisseur" est un crédit consenti par le fournisseur à son acheteur, le premier acceptant de ne pas être payé immédiatement de sa prestation et de différer son remboursement. Naturellement, cet effort de crédit ne pourrait être consenti par le fournisseur, si puissant qu'il soit, si l'Etat ne lui donnait pas sa garantie d'être remboursé en cas de défaut de paiement de son acheteur et si le système bancaire ne lui fournissait pas les fonds nécessaires en mobilisant sa créance sur l'étranger. Cependant, dans ce cas, c'est le fournisseur qui fait le crédit, sous sa propre responsabilité, la garantie de l'Etat étant soumise au respect de certaines conditions et laissant à sa charge une partie du risque, et les banques montant le crédit sur sa tête et à ses risques.

C'est en raison de ces limites auxquelles se heurtaient de plus en plus fréquemment les exportateurs que la deuxième formule a été créée, d'abord en Grande-Bretagne puis dans la plupart des pays développés, qui, comme son nom de "Crédit Acheteur" l'indique, est un crédit consenti directement par les banques du pays exportateur à l'acheteur étranger pour permettre à ce dernier de régler au comptant son fournisseur. Cette formule qui, dans certains pays a été améliorée par la possibilité de mise à disposition très rapide des fonds au cours de l'exécution du marché ("paiements progressifs"), a l'avantage d'exonérer l'exportateur des charges et des risques que le crédit fournisseur font peser sur lui.

A l'heure actuelle, ces deux types de crédit co-existent, chacun ayant ses avantages et ses inconvénients en fonction des caractéristiques de l'opération. Cependant, d'une manière générale, les crédits acheteurs paraissent mieux adaptés aux opérations importantes et complexes liées aux grands investissements.

4.3 Crédits en eurodevises

A côté des crédits à l'exportation et souvent en complément, mais parfois aussi sans lien avec l'opération d'exportation, des prêts mettant en jeu les ressources du marché des eurodevises permettent aux investisseurs de financer une partie de leur projet.

Ces ressources sont évidemment d'un maniement plus délicat car, les prêteurs ne bénéficiant d'aucune garantie d'Etat, l'investisseur ne peut pas toujours, ou pas nécessairement pour les montants qui lui sont indispensables, trouver des prêteurs, même quand il peut apporter la garantie de son gouvernement. D'autre part, le coût de ces crédits varie en fonction des fluctuations du marché et les conditions de ces crédits, notamment en ce qui concerne la durée d'amortissement, ne sont pas toujours adaptées aux besoins du débiteur.



De ce rapide rappel des principales sources de financement, on peut conclure que chacune ayant des caractéristiques sensiblement différentes, c'est à plusieurs d'entre elles qu'un investisseur devra faire appel pour tenter de résoudre ses problèmes de financement. A cet égard, on peut noter que des systèmes variés dans leurs modalités mais à peu près équivalents dans leurs effets ont été mis au point par les différents pays exportateurs. Le système français est à cet égard un bon exemple car il propose des solutions nombreuses et spécifiques aux différents problèmes qui se posent à un investisseur étranger.

Il ne faut pas exclure cependant que certains de ces problèmes ne puissent être résolus dans des conditions suffisantes pour assurer la bonne fin normale des crédits, c'est-à-dire leur remboursement à bonne date. On assiste en effet actuellement à un développement très rapide des investissements dans les pays du Tiers Monde, peut-être pas assez rapide pour parvenir à une croissance économique suffisante, mais peut-être trop rapide par rapport à leurs ressources propres actuelles. Tous les bilans les plus récents montrent en effet que ces pays sont endettés au delà de leurs possibilités et que cette situation tend à s'aggraver.

C'est pourquoi, malgré la grande diversité des solutions actuelles, malgré l'ingéniosité avec laquelle les différentes formes de crédit ont été adaptées à l'évolution des besoins, il est probable qu'il sera nécessaire de trouver très vite des schémas nouveaux et originaux qui permettent de résoudre les tensions engendrées par la situation actuelle.